

## Un report de mauvais augure ?

*Nous apprenons que la campagne de repyramidage ne pourra se tenir comme initialement prévu et que l'ouverture de celle-ci est reportée. La raison à cela : la publication de l'arrêté concernant le repyramidage pour 2025 n'a pas été publié car, selon la DGRH du Ministère il est lié juridiquement au vote du PLF 2025.*

**On peut s'interroger sur la raison avancée** car en 2022, un arrêté analogue (que l'on trouvera ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046678382>) a fixé pour les années 2023 et 2024 la répartition du nombre de promotions internes. **Si, le 8 novembre 2022, date de signature de l'arrêté, le PLF 2023 avait été adopté (par 49.3 !) celui de 2024 était loin de l'être !**

**Sup'Recherche-UNSA espère cela n'est pas de mauvais augure** et que les mesures RH prévues dans la loi de Programmation de la Recherche, ainsi que le protocole d'accord majoritaire seront respectées.

**Sup'Recherche-UNSA rappelle avoir demandé au Ministère**, sur la base d'un bilan [que vous pouvez télécharger ici](#) à propos de cette voie d'accès au corps de PU, qu'elle

- se prolonge au-delà de 2025 avec trois contingents supplémentaires qui pourraient être calibrés à 600 possibilités par année ;
- soit pérennisée comme le préconise le rapport de Fabienne BLAISE, Pierre DESBIOLLES et Patrick GILLI, d'avril 2021 ;
- et qu'une partie des avancements de corps se fasse sur proposition du CNU et un qu'une autre soit attribuée localement par les établissements comme c'est le cas pour les avancements de grades.

Ivry-sur-Seine, le 20 janvier 2025.